Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 26 (1881)

Heft: (1): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ligne du lac-Berne-Lucerne, ou bien Val-de-Travers-Soleure-Brugg-Zurich.

Mais si la route prend davantage dans la direction du rayon par-delà la frontière, elle se courbe immédiatement dans les vallées longitudinales du Jura, des lacs ou des cours d'eau principaux du pays.

5. Voulons-nous empêcher par des fortifications la marche en avant d'armées étrangères, marche qui se fait dans la direction de l'axe longitudinal du plateau, nous devons poster nos forts, non pas dans la direction de l'axe longitudinal, non pas sur la périphérie ou ses lignes parallèles, mais obliquement dans la direction de la profondeur, de telle façon que les sections obliques coupent l'ensemble des lignes d'opération des armées étrangères, ainsi, les colonnes qui marchent dans la direction de la longueur viendront se heurter à cette barrière avant d'atteindre leur adversaire.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Voici la liste des tractanda de la conférence annuelle des divisionnaires qui a eu lieu à Berne le 28 décembre 1880 :

I. *Organisation militaire.*

1. Recrutement uniforme, en général, et des différentes armes en particulier.
2. Compléter les unités tactiques dans les arrondissements de division où l'effectif réglementaire n'existe pas.
3. Remplacement des cadres d'officiers.

II. *Instruction.*

4. Art. 91 de l'organisation militaire. Plans d'instruction pour les cours préparatoires des manœuvres de corps de troupes combinés.
5. Organisation d'exercices de trompettes pour l'infanterie, dans les années où elle n'a pas de cours de répétition.
6. Mesures à prendre contre le grand nombre d'hommes ayant fait défaut aux cours de répétition et aux inspections d'armes.
7. Désignation de l'ennemi dans les manœuvres de division.
8. Inspection aux jours de licenciement.

III. *Armement, équipement et habillement.*

9. Contrôle des armes à feu portatives déposées volontairement ou en vertu de l'art. 155 de l'organisation militaire. Timbrage des livrets de service de ces hommes et de ceux qui ne font pas présenter leurs fusils par des tiers au lieu de leur domicile.
10. Armement des sergents-majors.
11. Introduction de marques distinctives pour les meilleurs tireurs.
12. Question des ustensiles de cuisine.
13. Question d'habillement d'une nature générale. Képi, sac à pain, flacon, souliers.

IV. *Service des transports.*

14. Question concernant le droit à la demi taxe en faveur de ceux qui se rendent en civil à des assemblées d'officiers.

En se basant sur la supposition que le faible recrutement pour la cavalerie dans le canton de Berne pendant les dernières années provient

du système actuel observé dans l'adjudication des chevaux de la régie fédérale aux recrues, la Société de cavalerie de la Suisse centrale a adressé aux Chambres fédérales une pétition demandant que le Conseil fédéral soit invité à nommer une commission spéciale pour examiner plus à fond cette manière de procéder et pour rapporter à ce sujet.

Le Conseil national a renvoyé cette pétition au Conseil fédéral pour rapport.

Or, bien que le Département militaire fédéral et le Conseil fédéral ne puissent pas partager l'opinion de la dite Société, attendu que les expériences faites ont prouvé le contraire pour ce qui regarde les autres cantons, le Conseil fédéral a cependant décidé de donner suite à cette demande et a nommé la commission en question se composant de MM. Zehnder, colonel, à Aarau ; DesGouttes, colonel, à Berne; Boiceau, lieut.-colonel, à Lausanne ; Techtermann, lieut.-colonel, à Fribourg; Müller, capitaine, à Thayngen ; Blumer, major, à Rorbas ; Müller, lieutenant-colonel, à Lucerne; Schmid, capitaine, à Berthoud, et Feller, commandant, à Thoune.

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat a conféré le grade de lieutenant dans l'artillerie de campagne d'élite à M. G.-Alb. *Pictet*, J.-H. *Dunant*, H. *de Morsier* et Ch. *Fatio*, et le même grade dans l'artillerie de position d'élite à MM. Alb. *Brun* et L.-A. *Wanner*.

M. Ernest *Galopin* est nommé au grade de lieutenant dans les carabiniers d'élite.

VAUD. — Sur le vu du certificat de capacité prévu à l'art. 40 de l'organisation militaire, le Conseil d'Etat a conféré le grade de capitaine d'artillerie de campagne à M. le 1er lieutenant *Ponnaz*, Auguste, à Cully.

— Le Conseil d'Etat a conféré le grade de capitaine d'infanterie à MM. les 1ers lieutenants ci-après :

a) *Carabiniers.*

Séchaud, Jules, à Paudex ;
Dumur, Henri, à Lausanne.

b) *Fusiliers.*

Bron, Henri, à Puidoux ;
Morerod, Louis, à Yvorne ;
Kræmer, Georges, à Morges ;
Régis, Benjamin, à Lonay ;
Kræutler, Charles, à Bussigny ;
Gilliard, John, à Fiez ;
Duplan, Edmond, à Lausanne ;
Chanson, J.-Albert, à Moiry ;
Jaccard-Lenoir, Louis, à Ste-Croix.

Les abonnés ne collectionnant pas la **Revue Militaire suisse** et qui pourraient disposer du N° 1 de 1880 sont priés de le faire parvenir à l'Administration qui le paiera, par retour du courrier, au prix de 50 centimes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.